



Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20180625-DEL069-18-DE
Date de télétransmission : 06/07/2018
Date de réception préfecture : 06/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2018

DELIBERATION N° DEL069-18

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 19 juin 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir Jean PAVAN, en date du 25 juin 2018)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 25 juin 2018)
M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Thierry BARRAL, en date du 25 juin 2018)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 23 juin 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M^{me} GONZALEZ Gisèle

MME CHRISTINE PICCA A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Tarifs des cartes et billets d'entrée pour les spectacles de la salle du Laussy (année 2018-2019).

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise à jour annuelle des tarifs d'achat de cartes (carte de cinéma et carte d'abonnement) et de billets d'entrée pour les spectacles organisés par la municipalité en salle du Laussy.

Les tarifs de la saison 2018-2019 seront en vigueur du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Carte de cinéma (cinq entrées prépayées)

TARIFS 2017-2018 EN €	TARIFS 2018-2019 EN €
	Arrondi (+1,4%)
25	25

Carte d'abonnement annuel spectacle

<i>TARIFS 2017-2018 EN €</i>	<i>TARIFS 2018-2019 EN €</i>
	Arrondi (+1,4%)
12	12

Grille de tarification Cinéma

Pour encourager les jeunes et aider les familles, il est proposé un tarif unique de 4 € la place de cinéma pour les moins de 14 ans.

A l'occasion du festival annuel « Le Laussy fait son cinéma ! », 3 jours durant lesquels plusieurs films sont projetés, il est proposé un tarif unique pour tous et pour toutes les séances, soit 4 € pour la saison 2018-2019.

	<i>TARIFS 2017-2018 EN €</i>	<i>TARIFS 2018-2019 EN €</i>
	Arrondi	Arrondi (+1,4%)
<i>PLEIN TARIF EN €</i>	7	7
<i>TARIF RÉDUIT EN €</i>	6	6
<i>TARIF ABONNÉ EN €</i> <i>(carte cinéma 5 places)</i>	5	5
<i>TARIF JEUNE</i> <i>(moins de 14 ans) et</i> <i>LAUSSY FAIT SON</i> <i>CINEMA EN €</i>	4	4

Grille de tarification Spectacle

<i>PLEIN TARIF EN €</i>		<i>TARIF RÉDUIT EN €</i>		<i>PREM'LAUSSY EN €</i>		<i>TARIF ABONNÉ EN €</i>	
2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
	2019 (+1,4%)		2019 (+1,4%)		2019 (+1,4%)		2019 (+1,4%)
12	12	11	11	9	9	6	6
14	14	12	12	11	11	8	8
18	18	15	15	14	14	11	11
22	22	18	18	15	15	12	12
24	24	20	20	17	17	14	14
25	25	21	21	18	18	15	15
27	27	23	23	20	20	17	17
28	28	24	24	21	21	18	18
30	30	26	26	23	23	20	20
31	31	27	27	24	24	21	21
33	33	29	29	26	26	23	23
34	34	30	30	27	27	24	24
36	36	32	32	29	29	26	26
38	38	34	34	31	31	28	28
40	40	36	36	33	33	30	30

Afin de conforter la fréquentation des séances cinéma et spectacles de la salle du Laussy, il est proposé d'accorder le tarif réduit aux moins de 18 ans, étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, intermittents du spectacle, adhérents Alices, adhérents ANCAV-TT.

Par ailleurs, pour les spectacles théâtre et musique de la salle du Laussy, le tarif réduit est accordé aux adhérents du Comité des Œuvres sociales de l'Isère (C.O.S.38).

La catégorie de tarif prem'Laussy est appliquée pour toute place de spectacle achetée au plus tard un mois avant le spectacle.

Pour les spectacles accueillis en coréalisation ou coproduction, la municipalité se réserve le droit de ne pas appliquer le tarif prem'Laussy.

Afin de faciliter l'accès aux spectacles au public provenant des établissements scolaires, il est proposé d'accorder à tout groupe scolaire constitué de 10 personnes minimum, ayant préalablement réservé ses places auprès du service culturel, le tarif abonné au lieu du tarif réduit.

Dans le cadre du partenariat entre la ville de Gières et le collège Le Chamandier, il est proposé aux élèves et à leurs enseignants d'assister gratuitement, une fois par an, à un spectacle en séance scolaire, si la programmation est en relation avec les programmes pédagogiques. Pour toute autre représentation demandée dans l'année, le tarif appliqué sera de 8 € pour la saison 2018-2019.

Dans le cadre du partenariat entre la ville de Gières, les établissements scolaires René-Cassin, Georges-Argoud-Puy et les structures petite enfance de la commune, il est proposé aux élèves, aux enfants et à leurs accompagnateurs, d'assister gratuitement, une fois par an, à un spectacle en séance scolaire.

Pour les établissements d'enseignement public ou privé qui souhaiteraient assister à ces mêmes séances scolaires, le tarif appliqué sera de 8 € pour la saison 2018-2019. Sous réserve de places disponibles, les séances scolaires sont également ouvertes au public au tarif unique de 8 € pour la saison 2018-2019.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter la grille des tarifs,
- de dire que les recettes seront perçues sur le compte 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 juin 2018.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.